

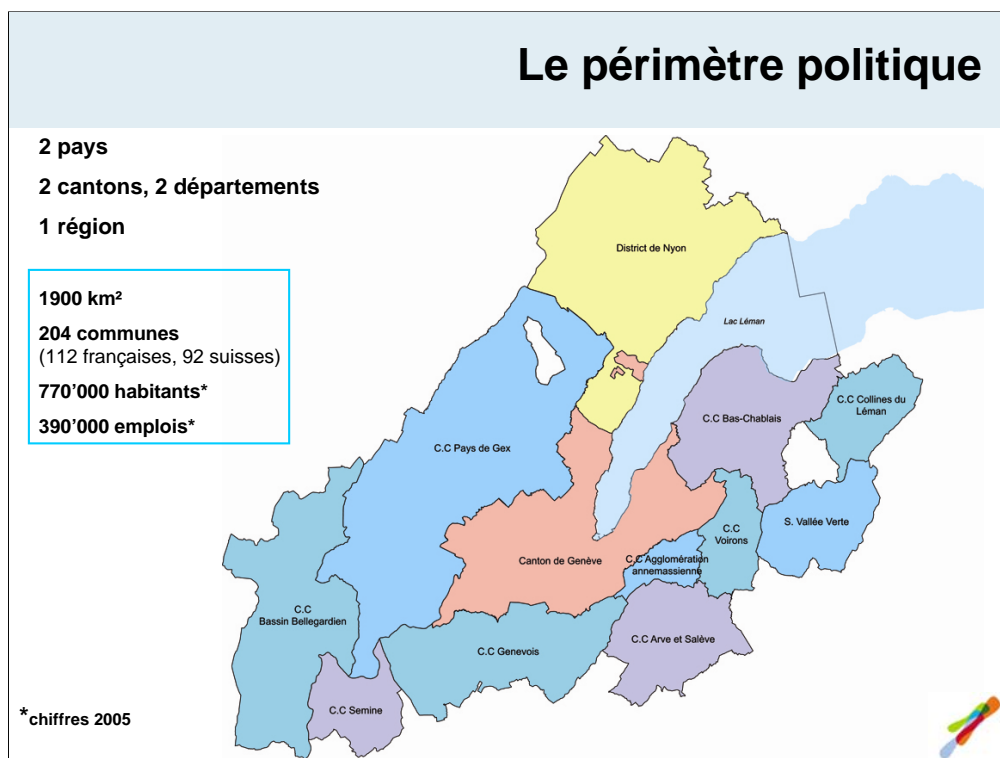


Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Conférence de presse

5 décembre 2007

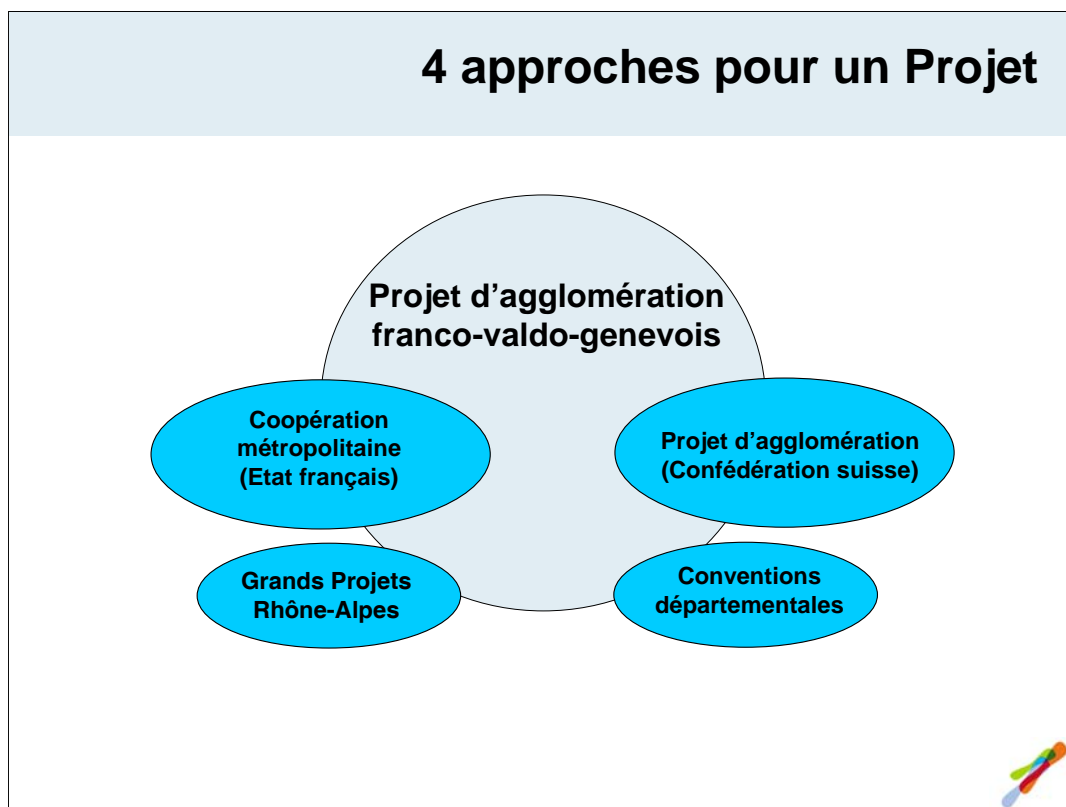
CRFG
comité régional franco-genevois



Intervention de Monsieur Robert Cramer

Aujourd'hui, au nom des autorités genevoises, françaises et vaudoises nous allons signer un accord exceptionnel et historique : la Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Le Projet, qui a nécessité trois années de travail et de concertation, sera ensuite remis aux autorités suisses et françaises.

Cet accord est exceptionnel, comme l'est la situation de Genève et sa région : celle d'une ville à l'articulation de deux territoires, la Suisse et la Région Rhône-Alpes. Une situation qui nécessite de développer de nouvelles formes de collaboration. Historique, car au-delà des diverses conventions conclues jusqu'à ce jour entre nos deux pays, notamment sous l'égide du Comité régional franco-genevois, c'est la première fois qu'est signé un accord transfrontalier qui regroupe les sujets de la vie quotidienne de la population et dessine le futur visage de la région.

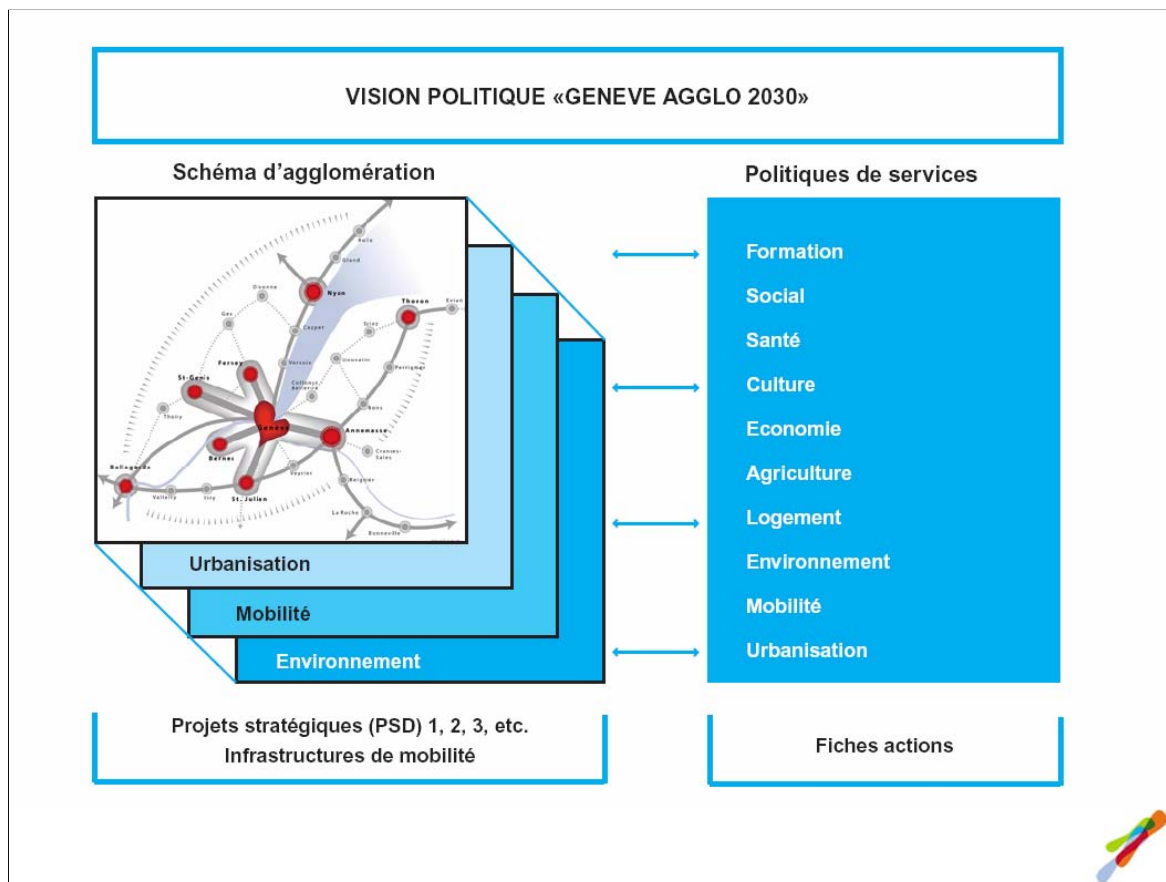


Intervention de Monsieur Robert Cramer

L'approche contractuelle

Le Projet d'agglomération fédère quatre démarches :

- Au plan des États, il s'inscrit dans le cadre de la politique des agglomérations de la Confédération suisse et de la Coopération métropolitaine de l'État français.
- Au plan régional, la démarche sera renforcée au travers du label Grand Projet de la Région Rhône-Alpes. Ce label apportera une dynamique nouvelle.
- Au plan départemental, des conventions seront passées avec les Conseils généraux des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie dans le cadre des opérations de coopération transfrontalière.



Intervention de Monsieur Robert Cramer

Un Projet sur trois niveaux

Le Projet d'agglomération se décline en trois niveaux, liés par des démarches itératives :

- La vision politique « Genève Agglo 2030 ».
- Une planification stratégique en deux démarches qui se fécondent mutuellement : le Schéma d'agglomération et les politiques de services.
- Des Projets stratégiques de développement, des mesures d'infrastructures pour lesquelles le fonds fédéral d'infrastructures est sollicité et des fiches actions pour les politiques de services.

Une vision politique

1. **La solidarité, la cohésion et l'équité sociales** : promouvoir un espace de vie commun en rapprochant les populations et en rééquilibrant l'emploi et l'habitat.
2. **Le développement économique** : dans un contexte hautement concurrentiel, entretenir sa **vocation internationale** de l'agglomération, renforcer son attractivité et son **rayonnement** métropolitain et améliorer sa capacité d'accueil, de façon à pouvoir accueillir 200'000 habitants et 100'000 emplois supplémentaires.
3. **La qualité de l'environnement** : les conditions de vie et de protection de la nature sont aussi importantes pour la **santé de sa population** que pour **l'image de l'agglomération** ; il s'agit de maintenir et de favoriser la qualité du cadre de vie, de préserver le **climat**, valoriser les **paysages**, les espaces naturels et agricoles.
4. **L'efficacité** : les **investissements** publics en matière de transports doivent être favorisés de façon à profiter au plus grand nombre d'habitants de l'agglomération.
5. **La gouvernance** : les enjeux transfrontaliers appellent un pilotage politique coordonné.

Des thèmes structurés

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois se construit sur deux piliers :

- **Un pilier « organisation sociale »** qui vise à renforcer les solidarités à l'intérieur du bassin de vie franco-valdo-genevois.
- **Un pilier « organisation spatiale »** qui vise à coordonner les politiques spatiales (urbanisation, mobilité, environnement) dans un Schéma d'agglomération.

Les politiques de services



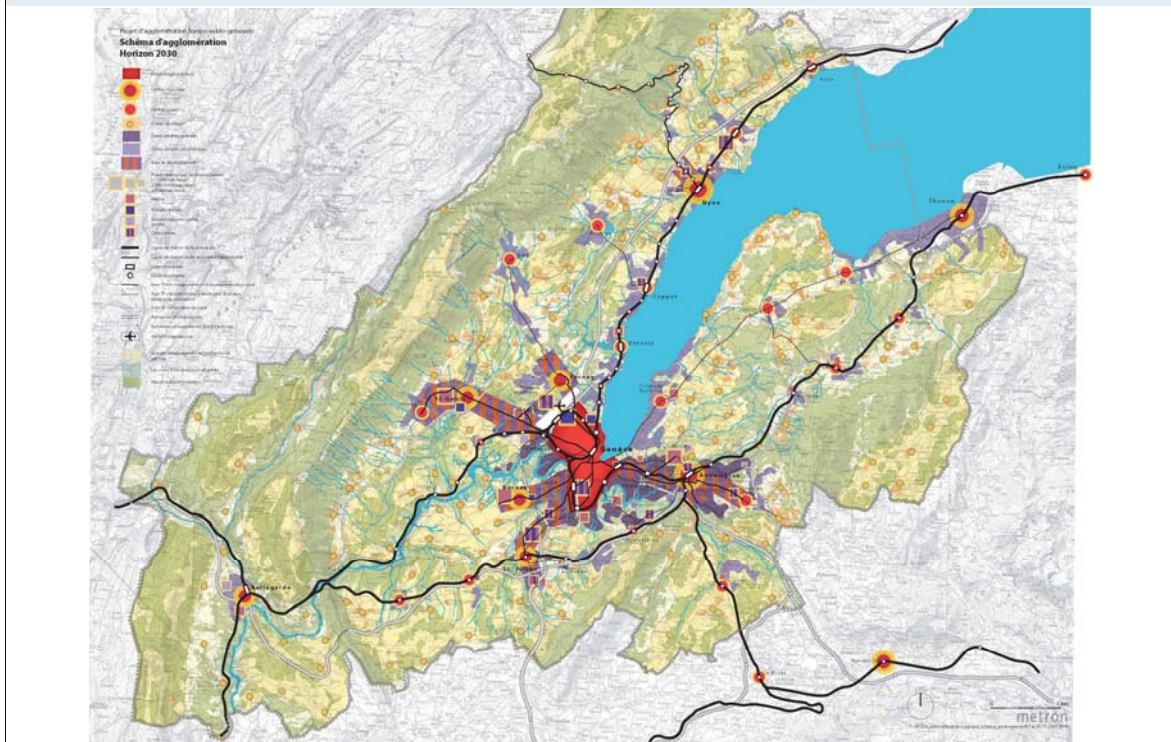
Intervention de Monsieur Bernard Gaud

Des services à la population

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois est multi-thématique. Il ne porte pas seulement sur une politique spatiale coordonnée, mais aussi sur des politiques de services à la population, afin d'améliorer la cohésion sociale et les conditions de vie des habitants de l'agglomération dans des domaines quotidiens comme le logement, la santé, la formation ou la culture.

Ces politiques sont complémentaires : pour construire un développement durable de l'agglomération transfrontalière, il faut en même temps améliorer ses structures, renforcer son positionnement extérieur et améliorer la vie quotidienne de la population.

Le Schéma d'agglomération



Intervention de Monsieur Bernard Gaud

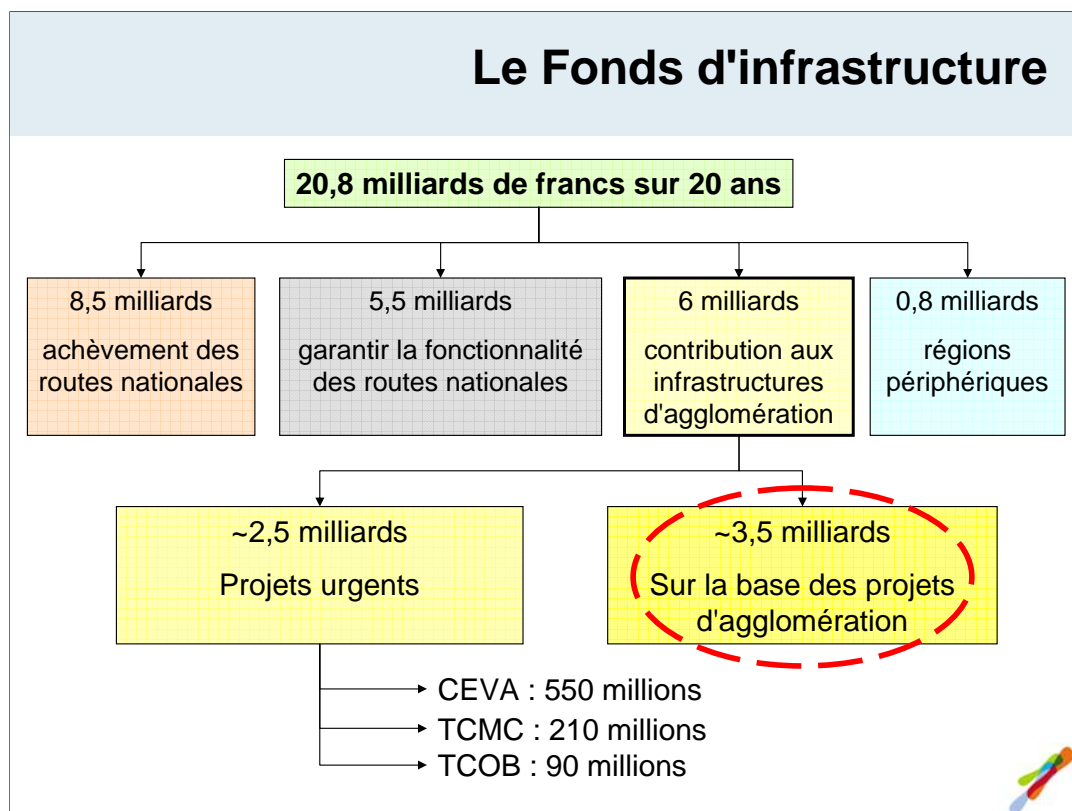
Le Schéma d'agglomération est la traduction spatiale des objectifs du Projet d'agglomération. Son statut est celui d'un plan d'orientation, sur lequel s'engagent les autorités politiques des territoires de l'agglomération. La stratégie de développement propose une agglomération compacte, multipolaire et verte assurant un développement équilibré de la région pour accueillir 200'000 habitants et 100'000 emplois supplémentaires.

A l'horizon 2030, le Schéma d'agglomération dessine une agglomération :

- **Compacte**, elle est capable d'accueillir le développement et de répondre aux besoins de mobilité sans gaspiller les ressources environnementales ;
- **Multipolaire**, elle rééquilibre la répartition de l'habitat et des emplois tout en valorisant les atouts spécifiques des sites locaux.
- **Verte**, en préservant ses paysages, son agriculture dynamique et ses zones naturelles et en assurant une forte présence de la nature en ville. Le paysage et les espaces naturels et agricoles constituent le socle vert de l'agglomération, et lui confèrent son caractère de « **métropole verte** ». L'organisation de l'urbanisation et des transports doit permettre de préserver les terres agricoles, sauvegarder les réseaux verts et bleus et les espaces naturels remarquables et dignes de protection, favoriser le maintien de la biodiversité (faune et flore) et la pénétration de la nature en ville (coulées vertes).

Les besoins de mobilité augmenteront avec la croissance de l'agglomération. Pour réduire la dépendance aux transports individuels motorisés, le Schéma d'agglomération crée un lien fort entre urbanisation et mobilité :

- En concentrant le développement dans des pôles d'urbanisation denses, où l'automobile n'est pas indispensable.
- En desservant les zones centrales par des transports publics urbains maillés.
- En créant des quartiers denses, mixtes, proches des pôles d'emploi et bien aménagés, favorables à la mobilité douce.



Intervention de Monsieur Jean-Claude Mermoud

La Confédération helvétique offre aux agglomérations suisses de soutenir financièrement le développement de leurs infrastructures de transport, moyennant l'élaboration d'un Projet d'agglomération pour fin 2007.

Un fonds de 6 milliards de francs suisses est prévu. 2,5 milliards ont déjà été attribués à des projets dits « urgents », dont 850 millions à l'agglomération franco-valdo-genevoise (partie suisse de la liaison CEVA : 550 millions, tramways : TCMC 210 millions et TCOB 90 millions).

A l'avenir, le fonds fédéral sera débloqué sous la forme d'enveloppes financières échelonnées par périodes de 4 ans.

Les projets devront être prêts à être réalisés au début de chaque période quadriennale : 2011 pour la première tranche, puis 2014 et 2018.

Sollicitation du Fonds d'infrastructure

COUTS TOTAUX DES PROJETS SOLLICITANT LE FONDS D'INFRASTRUCTURE En CHF

Fonds infrastructure	TP*	MD*	Routes + P*	Total
Fonds d'urgence	1'580 Mio			1'580 Mio
1 ^{ère} tranche A (entre 2011 et 2014)	559 Mio	213 Mio	334 Mio	1'106 Mio
2 ^{ème} tranche B (entre 2015 et 2018)	590 Mio	20 Mio	45 Mio	655 Mio
3 ^{ème} tranche C (dès 2019)	Pas d'estimation	Pas d'estimation	Pas d'estimation	Pas d'estimation
Total des estimations connues	2'729 Mio	233 Mio	379 Mio	3'341 Mio

*TP : Transport public ; MD : Mobilité douce ; P : Parking

Intervention de Monsieur Jean-Claude Mermoud

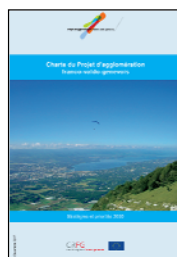
Les investissements futurs dans les infrastructures de mobilité sont conçus en étroite coordination avec les mesures d'urbanisation et d'environnement. Tous ne sollicitent pas le Fonds fédéral d'infrastructure de la Confédération. Trois niveaux sont à distinguer :

- Les **infrastructures de niveau supérieur à l'agglomération**, pour lesquelles le Fonds d'infrastructure n'est pas sollicité.
- Les **infrastructures de niveau d'agglomération**, pour lesquelles un soutien fédéral au titre du Fonds d'infrastructure est demandé.
- Des **infrastructures complémentaires**, assumées sans solliciter d'aide fédérale : ces infrastructures ne sont pas détaillées dans le Projet d'agglomération.

Zoom sur les infrastructures de niveau d'agglomération : les mesures visant au renforcement des infrastructures de mobilité au niveau de l'agglomération et pour lesquelles un cofinancement est sollicité dans le cadre du Fonds d'infrastructure sont hiérarchisées selon leur degré de priorité et leur délai de réalisation :

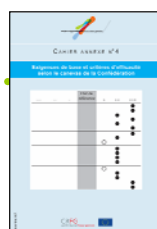
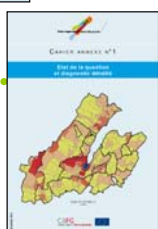
- **Mesures A dites « assurées »** : réalisables pendant la période 2011-2014.
- **Mesures B dites « planifiées »** : réalisables pendant la période 2015-2018.
- **Mesures C dites « en attente »** : tenues en réserve (après 2019).

Une Charte et 8 Cahiers annexes



La Charte d'engagement

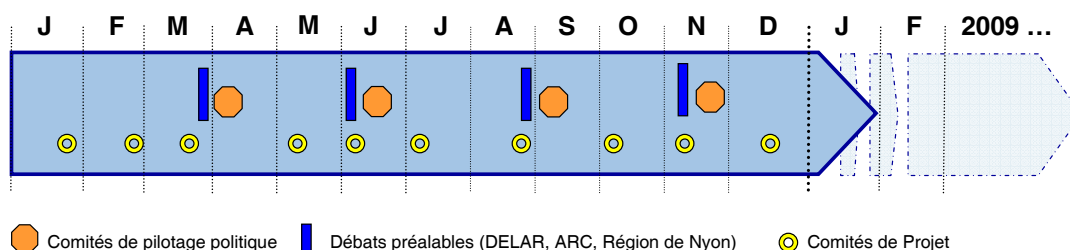
- L'engagement des partenaires sur les objectifs, la stratégie et la mise en oeuvre du Projet d'agglomération
- Un Schéma d'agglomération et des mesures d'infrastructures transports
- Des actions définies pour chaque thématique



Intervention de Monsieur Jean-Claude Mermoud

Aujourd'hui, les partenaires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise vont signer formellement la Charte d'engagement du Projet d'agglomération. Ce document est accompagné de 8 annexes.

Travaux et organisation dès 2008



- **Approfondir et coordonner les politiques de services**
- **Mener les études de planification des infrastructures**
- **Développer la démarche de participation et de communication**

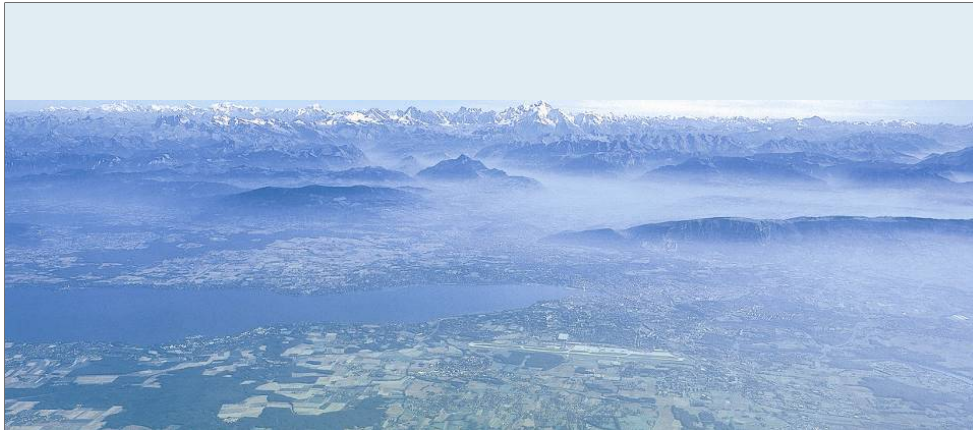


Intervention de Monsieur Robert Cramer

A partir de 2008, le travail continue.

Les missions du Comité de pilotage et de l'équipe Projet seront les suivantes :

- Études de planification pour la **réalisation des infrastructures** et les mesures d'urbanisation qui y sont attachées :
 - au plus tard le 31/12/14 pour le groupe A.
 - au plus tard le 31/12/18 pour le groupe B.
- Approfondissement du Schéma d'agglomération (garder le cap : 50% de logement à Genève et 30% d'emplois en France ; précision sur le maillage vert, l'agriculture...)
- Approfondissement et coordination pour la **mise en œuvre des politiques de services**.
- Développement de la démarche de **participation** et de **communication**.



Merci de votre attention

www.projet-agglo.org
infos@projet-agglo.org



Signataires de la Charte du Projet d'agglomération

République et canton de Genève	Robert Cramer , Conseiller d'État et co-Président du Projet d'agglomération
République et canton de Genève	Mark Muller , Conseiller d'État
République et canton de Genève	Pierre-François Unger , Conseiller d'État
Ville de Genève	Sandrine Salerno , Conseillère administrative
Association des communes genevoises	Serge Dal Busco , Président
Association des communes genevoises	Jean-Marc Mermoud , vice-Président
Canton de Vaud	Jean-Claude Mermoud , Conseiller d'État et co-Président du Projet d'agglomération
Conseil régional du District de Nyon	Pierre-André Romanens , Président
Ville de Nyon	Claude Dupertuis , Municipal
Préfecture de région Rhône-Alpes	Jacques Gérault , Préfet de région
Conseil régional Rhône-Alpes	Jean-Jack Queyranne , Président
Conseil général de l'Ain	Charles de la Verpillière , Président
Conseil général de Haute-Savoie	Ernest Nycollin , Président
Association régionale de coopération du genevois	Bernard Gaud , Président et co-Président du Projet d'agglomération
Association régionale de coopération du genevois	Etienne Blanc , Vice-Président
Association régionale de coopération du genevois	Robert Borrel , Vice-Président
Association régionale de coopération du genevois	Bernard Fichard , Vice-Président



Formation

- **7 fiches actions :**

- Mieux valoriser les ressources dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Établir les correspondances entre les conditions cadres de l'enseignement supérieur en France et en Suisse en vue de renforcer l'accès à l'enseignement supérieur, la coopération interuniversitaire, la recherche et l'innovation
- Étudier la mise en œuvre d'un outil internet sur la formation continue
- Mettre en place un dispositif transfrontalier d'information et d'orientation sur la formation tout au long de la vie (réseau des Cités des métiers)
- Développer les stages et l'apprentissage
- Conduire des actions en faveur des jeunes scolarisés
- Susciter auprès des jeunes des vocations en faveur de certains métiers « porteurs »



Culture

- **3 fiches actions :**
 - Atlas culturel transfrontalier
 - Évènement fédérateur d'agglomération « 2012, Rousseau pour tous »
 - Réflexion sur l'avenir des équipements culturels structurants



Santé

- **2 fiches actions :**
 - Déploiement des actions transfrontalières (accord cadre transfrontalier, partenariat HUG, information, etc)
 - Évaluation d'impacts sur la santé : suivi et mise en œuvre du Projet d'agglomération



Social

- **1 fiche action :**
 - Évaluer l'impact social du Projet et proposer aux autorités compétentes des pistes de coopération dans le domaine social (ex. structure d'accueil pour la petite enfance)



Agriculture

- **2 fiches actions :**

- Valoriser et promouvoir les produits de l'agriculture locale ; approvisionnement local en produits agricoles (promotion de filières, circuits courts, etc.)
- Intégrer les enjeux de protection et de mise en valeur des espaces agricoles dans les démarches d'aménagement du territoire (poursuivre et approfondir le volet environnement, nature, agriculture et paysage du Schéma d'agglomération)



Environnement

- **6 fiches actions :**
 - Eau
 - Énergie
 - Qualité de l'air
 - Ressources en matériaux et déchets
 - Risques industriels et technologiques
 - Préserver et mettre en valeur les richesses paysagères et naturelles du bassin genevois (sites protégés, corridors biologiques, plans d'actions pour la faune et la flore)



Économie

- **5 fiches actions :**

- Améliorer l'information multilatérale pour les entreprises et favoriser les coopérations entre entreprises
- Améliorer les conditions cadres de la multi localisation
- Élaborer une politique intégrée des pôles de développement économique
- Promouvoir ensemble le territoire
- Développer la collaboration transfrontalière en matière d'offre touristique



Logement

- **1 fiche action** : Politique du logement et mise en œuvre du Plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT)

- Propositions :
 - Coordination PDHT - Schéma d'agglomération
 - Analyse de l'offre, des besoins et aspiration résidentielle des ménages
 - Inventaire du foncier mobilisable
 - Les leviers d'aide à la production : réglementaires, de management de projet

